

LA CHRONIQUE ENVIRONNEMENT DE MAXIMILIEN ROUER*

À nouvelles toxicités, nouvelle sécurité sociale

Un industriel qui s'interroge aujourd'hui sur le développement de son entreprise prend en compte le risque environnemental et sanitaire de ses produits. Il se pose donc la question : mes produits polluent-ils ? Chaque jour, des produits basculent dans la catégorie des invendables. Hier consommés, aujourd'hui rejetés en raison de leur toxicité potentielle, le changement de perception envers ces produits menace les ventes.

Du saumon aux solvants. Citons pêle-mêle et pour mémoire : amiante, Vioxx de Merck, saumons et PCB, cigarettes, pesticides, esters de glycol, crevettes d'élevage et antibiotiques, aspartame, thons et métaux lourds, parabens... Les invendables seraient partout, d'après la récente étude « Detox » de Greenpeace et WWF. Cosmétiques, aliments, produits d'entretien, édulcorants, médicaments, peintures, solvants... la liste semble aussi longue que les produits d'usage quotidien.

Qu'est-il reproché à ces produits ? De contenir des substances toxiques, que celles-ci soient cancérigènes (déclenchent un cancer), mutagènes (modifient les gènes), reprotoxiques (troublent la reproduction), neurodégénératifs (détruisent le système nerveux) ou enfin des perturbateurs endocriniens (dérèglent les hormones). Point notable, une partie de ces substances toxiques et les métaux lourds (mercure, cadmium, plomb, arsenic, etc.) ont la particularité d'être persistants : une fois créées en usine ou extraites des mines, ces molécules absorbées par un être vivant (plancton, animal ou homme) ne seront pas dégradées. Stockées dans le corps, elles auront (ou non) des effets pathogènes.

Ces caractéristiques sont à l'origine de la directive Reach, qui demande aux producteurs et importateurs de produits chimiques de prouver l'innocuité des substances mises sur le marché, et de remplacer celles qui ont une toxicité reconnue.



Les détracteurs de Reach soulignent que ces substances toxiques ne sont présentes qu'à des concentrations infinitésimales dans les produits considérés. Alors, argument marketing écolo ou réalité scientifique ?

En fait, la compréhension scientifique des pathologies humaines a évolué et il semblerait qu'une exposition régulière à des doses infinitésimales de ces substances puisse provoquer des pathologies sévères. Soit directement par exposition, soit indirectement par la chaîne alimentaire.

Sur ce sujet, il faut admettre qu'une usine pollue tout en respectant scrupuleusement les normes. Prenons l'exemple d'une usine qui est autorisée par la loi à rejeter moins de 10 grammes de polluant par mètre cube d'eau. La bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire fait que ce polluant peut in fine être des dizaines de milliers de fois plus concentré dans notre assiette. Et donc, malgré le respect des normes, une industrie

provoquerait in fine des drames sanitaires.

Si rien n'est prouvé en Occident, des populations considérées comme préservées sont déjà atteintes. Les Inuits du Grand Nord, consommateurs de phoques, morse ou baleines, animaux en fin de chaîne alimentaire, font partie des populations les plus contaminées au monde en polluants persistants, avec des taux de cancers très élevés. Consommant peu d'animaux de fin

de chaîne, nous sommes loin du cas des Inuits. Pourtant, certains expliquent les taux émergents et déjà dérangeants de cancers chez les enfants et chez les jeunes adultes par la pollution de l'environnement. Ainsi, le professeur français D. Belpomme affirme dans son livre (*Ces maladies créées par l'homme*) que deux tiers des cancers seraient dus à la pollution chronique de notre environnement. La MSA vient quant à elle de lancer une étude épidémiologique pour étudier l'impact des phytosanitaires sur les exploitants agricoles.

Initiatives innovantes. Et si l'arbre de l'amélioration incontestable des conditions sanitaires visibles masquait la forêt des pollutions chroniques invisibles ? La question met en cause l'industrie et la santé publique. En effet, si ce que nous mangeons, buvons, touchons, respirons, mettons sur le corps sont autant de vecteurs d'empoisonnement chronique, alors

il faut réinventer d'urgence l'industrie et le système d'assurance-maladie. À cet égard, voici quelques initiatives innovantes, soit pour des entreprises soucieuses d'éviter les invendables, soit pour l'assurance sociale.

En Suède, au début des années 90, le médecin K. H. Robert fonde l'association The Natural Step, en réaction aux taux anormaux de cancers infantiles observés dans son pays, pourtant un des plus riches du monde. Présente aujourd'hui dans treize pays, cette association accompagne les pouvoirs publics et les entreprises dans la recherche de substituts aux produits toxiques.

Aux États-Unis, en 2005, la multinationale Johnson & Johnson analyse sa gamme de produits en fonction d'une grille de lecture « verte » en partenariat avec l'agence de protection de l'environnement et a ainsi exclu 2,3 % de ses produits (surfactants, solvants, insecticides, résines et emballages...) considérés comme à risque.

En France, en 2001, la Caisse primaire d'assurance-maladie de la Sarthe a lancé le concept « santé active ». L'accent est mis sur la prévention avec un magazine trimestriel, des conseils gratuits de praticiens (hot line et espace dédié en centre-ville), et, pour la première fois en novembre dernier, un colloque explicitant clairement les liens entre santé et environnement, l'accent étant mis sur les solutions pour ne pas tomber malade. Ne serait-il pas souhaitable pour tous que l'assurance-maladie déploie cette initiative au niveau national ?

Nous sommes sans doute à la veille d'un réveil brutal. Et pour qui se préoccupe de bonne gestion, nous savons qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Action !

(*) Président de BeCitizen, cabinet de conseil en stratégie. Il travaille sur les nouveaux enjeux pour l'entreprise de l'énergie et du climat. Professeur associé à HEC.

SI CE QUE
NOUS
MANGEONS,
BUVONS,
TOUCHONS,
RESPIRONS,
METTONS SUR
LE CORPS
SONT AUTANT
DE VECTEURS
D'EMPOISON-
NEMENT
CHRONIQUE,
ALORS IL Y A
URGENCE.

carnet

Nicolas Moreau directeur général d'Axa UK



Il succédera le 30 juin à Dennis Holt, 57 ans, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Directeur général d'Axa Investment Managers depuis 2002, où il sera remplacé par Dominique Carrel-Billiard, Nicolas Moreau reste membre du comité exécutif d'Axa. Il deviendra président non exécutif du conseil d'administration d'Axa IM en remplacement de Donald Brydon. 40 ans, X et diplômé du Centre d'études actuarielles, il a rejoint Axa en 1991 en tant que directeur du département finance puis en devint directeur général en 1994. Il a intégré Axa IM en 2000 comme directeur opérationnel puis DG d'Axa Rosenberg. Dominique Carrel-Billiard, 40 ans, HEC, MBA Harvard Business School, a rejoint le groupe Axa en mai 2004 en tant que directeur business support & développement pour les activités de gestion d'actifs,

d'assurance aux États-Unis et de réassurance. Il était auparavant directeur associé chez McKinsey & Company Inc. spécialisé dans les services financiers.

COMPASS GROUP ► Richard Cousins
Précédemment CEO de BPB plc, racheté par Saint-Gobain en décembre 2005, il succède à Michael Bailey comme CEO de Compass Group. 46 ans, diplômé des universités de Sheffield et de Lancaster (recherche opérationnelle), Richard Cousins a débuté chez Cadbury Schweppes puis a passé six ans chez BTR plc, dans la supply chain et le planning stratégique. Entré chez BPB Group en 1990, contrôleur financier du groupe en 1992, puis general manager de certaines activités de packaging, il est parti au Canada en 1998. Il est devenu CEO du groupe en 2000.

KADEOS ► Sébastien Godet
Jusqu'ici directeur des opérations, en charge des activités de back-office, il a été nommé directeur du marketing et du développement de cette filiale de PPR spécialisée dans la solution cadeau. 35 ans, HEC, Sébastien Godet fut l'un des fondateurs en 2000 de

Marketo.fr. Il a ensuite été directeur adjoint des achats de PPR Buyco de 2001 à 2003. **Annabel Chaussat** sera son adjointe. 31 ans, Edhec Lille, elle était responsable International et Développement, en charge du lancement de nouveaux produits. Tous deux sont membres du comité de direction de Kadeos.

MERCER DELTA ► Sébastien Maire
Il est nommé partner au bureau de Paris du cabinet de conseil. 35 ans, ingénieur ETP, il intervient majoritairement dans les secteurs des industries aéronautiques et de défense, ainsi que de l'agroalimentaire et la distribution. Il est un des responsables de la practice Organisation Change.

ALEXANDER HUGUES ► Bruno de Tilly
Il développera des missions en France et à l'international dans l'industrie, la pharmacie, l'équipement automobile, l'énergie et les services. ESCP et PMD Harvard Business School, Bruno de Tilly a effectué la première partie de sa carrière dans l'industrie successivement chez Pechiney, Procol, Hoechst France, SPPP (papiers) et Cousin Tessier (matières plastiques). Il a

orienté sa carrière dans l'executive search en 1989 chez Friisberg & Partners puis chez Ray & Berndtson pendant douze ans. Il a ensuite travaillé au projet de réorganisation d'Alstom Transport puis a effectué un passage chez LTI.

MONASSIER & ASSOCIÉS
► Julien Thibault-Liger

Il prend la direction du département clientèle internationale de l'étude notariale parisienne, sous la responsabilité de Bertrand Savoure, notaire associé. 34 ans, avocat fiscaliste de formation, master de gestion de patrimoine de l'ESCP et DESS de droit patrimonial, il a exercé pendant huit ans chez Ernst & Young, Société d'avocats, dans la ligne de service patrimoine.

FEDEREC-METAL ► Philippe Daniel
Directeur général de Vidalies SA, il succède à Vincent Martin à la présidence de l'organisation professionnelle.

RESPONSABLE
fdegan@latribune.fr
FAX : 01.44.82.16.18
TÉL. : 01.44.82.17.70